

# Conseil communal de St-Sulpice

## Rapport de la commission permanente d'épuration concernant l'étude du préavis municipal 11/2023

### *Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur 14 « Chemin des Esserts / Bois »*

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission permanente d'épuration chargée d'examiner le préavis 11/23 s'est réunie le 16 octobre 2023 à 2000 à la salle des commissions, rue du Centre 60. Elle était constituée de la manière suivante :

Président :	M. Olivier Chappuis	ASSE
Rapporteur :	M. Yves Allemann	SCD
Commissaires :	Mme Elenor Lyonette	Les Vert-e-s
	M. Jeremy Bernasconi	SCD
	M. Edouard Cattin	ASSE
	M. Simon Hostettler	PLR
	M. Nicolas Mermod	ASSE
Excusés :	-	
Déléguée municipale :	Mme Corinne Willi	ASSE

### **Préambule**

Le collecteur de concentration de l'Entente Mèbre-Sorge a pour fonction d'acheminer les eaux usées des communes de ladite Entente jusqu'à la STEP de Vidy. Cet ouvrage construit dès le début des années 60 nécessite un assainissement complet, à réaliser par étapes, assainissement qui a débuté en 2008 et qui devrait se terminer normalement en 2029. Le rythme de ces réhabilitations est annuel et devrait représenter un coût global d'un peu plus de CHF 3'000'000.- pour les cinq étapes restantes, à savoir les secteurs 15 à 19.

### **Objet du présent préavis et option retenue quant à la réhabilitation**

Il s'agit en 2024 de procéder à la réhabilitation du secteur 14, secteur du collecteur se situant sur la commune d'Ecublens. Ce tronçon d'environ 710 mètres de longueur et 60 cm de diamètre, allant du quartier des Esserts jusqu'à la sortie du voûtage de la Sorge, est en souterrain, mais accessible par des chambres de visite.

Le principe de réhabilitation par gainage (option gaine thermodurcissable) a été retenu pour cette conduite de 60 cm de diamètre. Le procédé utilisé, parfaitement maîtrisé, offre toutes les garanties en matière d'étanchéité, de résistance structurelle et de réduction des pertes de charges dues au frottement.

En dehors du chemisage du collecteur, quelques travaux de génie civil seront également entrepris, notamment la transformation d'une galerie technique souffrant de problèmes d'étanchéité et d'accès. En effet, un tronçon du collecteur avait la particularité de se présenter sous la forme d'une cunette en maçonnerie de forme semi-circulaire située au radier d'une galerie de visite. Cette galerie sera donc remblayée par du sable et le collecteur

sera logé à l'intérieur d'un tuyau PVC. De même, il est prévu la réfection de deux chambres de visite qui présentaient des défauts majeurs d'accessibilité dans l'ouvrage.

### **Adjudication et réalisation des travaux**

Suite à une procédure sur invitation auprès de trois entreprises spécialisées dans le chemisage, les travaux seront adjugés par le comité d'évaluation de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une fois le présent préavis accepté par les Conseils communaux concernés. Lesdits travaux débuteront au printemps 2024.

### **Financement**

Le montant global des travaux s'élève à CHF 620'000.- TTC. Il est à répartir selon la nouvelle clé, ce qui représente pour St-Sulpice 0,21 % du montant total (anciennement 0,22 %), soit la somme de CHF 1'302.- TTC.

### **Conclusion**

En conclusion de ce qui précède, la commission reconnaît la pertinence des travaux demandés par le présent préavis. C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission permanente d'épuration vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de St-Sulpice**

- vu le préavis municipal 11/2023,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

#### **décide**

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur « Sorge » sur le territoire de la commune d'Ecublens, secteur 14, Chemin des Esserts / Bois,
- d'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 620'000.- TTC, selon les modalités décrites sous les chiffres 4 à 6 dudit préavis, dont la participation pour St-Sulpice se monte à CHF 1'302.- TTC,
- de financer ces travaux par la trésorerie courante et d'amortir ce montant par le fonds « épuration des eaux » dont le montant s'élevait au 31 décembre 2022 à CHF 14'603'872.22.

#### **Au nom de la commission permanente d'épuration**

Le Président

Le rapporteur

Olivier Chappuis

Yves Allemann

Ainsi fait à St-Sulpice, le 18 octobre 2023